



# Wàs get's neis ?

# ¿ 6 əp !onò

Lettre d'information n°7—Juillet 2022

## LE MOT DU MAIRE

Chers habitants de Bartenheim et de Bartenheim-la-Chaussée

C'est parti ! L'été a pris son aise dans notre commune et je sais que vous allez profiter de ces beaux jours ensoleillés.

Mais, avant tout, je veux vous remercier d'être venu aussi nombreux à la cérémonie des vœux du Maire. Ce fut un réel plaisir de vous accueillir, de pouvoir mettre à l'honneur de nombreuses personnes bien méritantes, et d'avoir pu vous informer de nos multiples et divers projets pour notre village.

Le 28 mai, nous avons inauguré le nouveau parc de loisirs nautiques, avec le coupé de ruban tricolore, et la bénédiction du plan d'eau.

Dimanche 3 juillet, M. le curé François GRIENENBERGER a été mis à l'honneur pour ses 60 années de sacerdoce, le conseil municipal et moi-même, le remercions pour ces nombreuses années passées au service de la paroisse, et nous souhaitons à François, une longue vie de bonne santé.

Les six vendredis "Bier Garten" et la fête de la musique ont été un réel succès, une vraie rencontre intergénérationnelle avec de bons moments de partage de joie et d'amitié.

J'évoquerai aussi le bal tricolore de la fête nationale et son traditionnel feu d'artifice.

Toutes ces manifestations ne pourraient se faire sans nos associations, je les remercie pour leur investissement, leur créativité.

Je vous souhaite à toutes et à tous de passer un très bel été.

Votre maire, Bernard KANNENGIESER

## DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

La première réunion de démocratie participative s'est tenue mercredi 1er juin, sur le thème des pistes cyclables et leur continuité. Près d'une trentaine de personnes s'est déplacée pour cette rencontre, au cours de laquelle chacun a pu émettre un avis et partager ses idées sur cette thématique à travers différents ateliers animés.

## RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION SUR LES CHEMINS RURAUX

A plusieurs reprises, il a été constaté que les chemins ruraux notamment ceux des sections 20 et D situés à proximité de l'autoroute sont utilisés de manière intempestive pour du transport de terre et de matériaux. Cette circulation intense est de nature à détériorer les espaces, les paysages, l'état des chemins, à compromettre la tranquillité et la sécurité des promeneurs et enfin à menacer les espèces animales.

Aussi, il a été décidé par arrêté municipal d'interdire sur l'ensemble des chemins ruraux des sections 20 et D la circulation de tous les véhicules (y compris les engins agricoles) chargés du transport de terre et matériaux issus d'affouillements liés à des projets immobiliers. **Cet arrêté est entré en application le 22 juin 2022.**

**ILLIWAP** : vous êtes **510** à suivre l'actualité de la commune depuis le lancement de l'application. N'hésitez pas à nous rejoindre et à télécharger l'application gratuitement pour des nouvelles régulières de votre commune. + d'infos sur le site [www.bartenheim.fr](http://www.bartenheim.fr)

## SONDAGE BUREAU DE POSTE

Le bureau de poste de Bartenheim a pour projet de réduire son amplitude d'ouverture à partir de l'automne prochain pour fermer ses portes à 17h00 (contre 17h30 aujourd'hui). La municipalité regrette cette décision qui se justifierait par une baisse de fréquentation depuis 2018.

En l'absence de données concrètes et sans consultation du public initiée par la banque postale, la municipalité souhaite recueillir les avis des usagers de ce service de proximité. Donnez-nous votre avis sur cette restriction en déposant le coupon ci-dessous en mairie ou par courriel à l'adresse suivante : [mairie@mairie-bartenheim.fr](mailto:mairie@mairie-bartenheim.fr) Si les retours sont suffisamment nombreux, la municipalité négociera le maintien des horaires actuels.

✂ .....

Nom : ..... Prénom : ..... Village .....

Vous sentez-vous concerné par la réduction des horaires de la poste à Bartenheim ?

Oui

Non

Vos remarques : .....

## RECONSTRUCTION « MAISON HEITZ » RUE DE BLOTZHEIM



Dans le cadre d'un projet de déconstruction / reconstruction de la maison située au 2 rue de Blotzheim appartenant à M. Heitz Raymond, et avec l'implication des élus, un cabinet d'architecture a été sollicité afin d'envisager **une reconstruction de cette bâtisse traditionnelle**. Moderniser sans sacrifier, tel est l'enjeu de ce projet qui vise à **préserver le cadre de vie du centre bourg**. Un panneau d'information sera placé devant la maison en amont des travaux qui devraient débuter courant 2022 afin



d'informer les habitants de ce projet unique dans notre commune.



## MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME : MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Aucun changement de zonage n'est prévu dans cette modification.

Le dossier de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme sera soumis à enquête publique du lundi 18 juillet 2022 au mercredi 17 août 2022.

Cette modification porte essentiellement sur :

- La suppression de deux emplacements réservés (rue de l'Eglise et rue de l'Est) ;
- La modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur AUc ;
- Plusieurs modifications du règlement écrit et trois rectifications d'erreurs matérielles ;
- Modification du document graphique sur les secteurs de mixité sociale.

Le dossier soumis à l'enquête comprend le dossier de modification du PLU, une note relatant les éléments de l'article R123-8 du code de l'environnement, la décision de l'autorité environnementale de ne pas soumettre la modification à évaluation environnementale et les avis des personnes publiques associées.

Il pourra être consulté à la mairie de Bartenheim (sur papier et sur poste informatique) ainsi que sur le site de la commune ([www.bartenheim.fr](http://www.bartenheim.fr)) pendant la durée de l'enquête publique. Le public pourra prendre connaissance des documents aux jours et heures ouvrables de la mairie durant cette période et consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance, au commissaire enquêteur, à la mairie de Bartenheim, 9 rue du Général de Gaulle – 68870 BARTENHEIM ou encore par courrier électronique à l'adresse suivante : [dgs@mairie-bartenheim.fr](mailto:dgs@mairie-bartenheim.fr)

Monsieur Jean-Marie KIEDAISCH, Attaché Territorial retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Bartenheim :

**Lundi 18 juillet 2022 de 8h30 à 10h30, Mardi 26 juillet 2022 de 10h00 à 12h00, Mercredi 10 août 2022 de 16h00 à 18h00, Mercredi 17 août 2022 de 16h00 à 18h00**

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Bartenheim, au Tribunal Administratif de Strasbourg et en Préfecture.

Ces documents pourront être consultés pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la mairie de Bartenheim, en Préfecture et sur le site internet de la commune.

L'autorité compétente pour approuver le projet de modification du PLU est la commune de Bartenheim par voie de délibération du conseil municipal.

**EAST PARK** : après 20 ans d'attente, la rétrocession du plan d'eau s'est enfin concrétisée cette année et le plan d'eau, désormais site de loisirs, a été officiellement inauguré samedi 28 mai en présence de nombreuses personnalités.

Plus d'infos dans notre prochain Blättle !

## PAROLE À L'OPPOSITION

Les conseillers Céline Christe-Soulage, Jean-Armand Truchetet et Philippe Kielwasser vous souhaitent de belles vacances d'été. Nous serons toujours présents et attentifs aux décisions et projets qui seront proposés à la rentrée et cela pour le bien de la population de Bartenheim et Bartenheim-la-Chaussée.